

Les prestations d'action sanitaire et sociale de la MSA Loire-Atlantique - Vendée

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale, la Mutualité Sociale Agricole met à la disposition de ses ressortissants agricoles, salariés et non salariés, familles, jeunes, personnes âgées...

❖ Une équipe spécialisée de travailleurs sociaux...

... chargée de l'accompagnement social de personnes en situation difficile liée à des problèmes économiques et/ou des problèmes de santé ;

... chargée de répondre aux problèmes d'insertion ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

❖ Une équipe d'agents administratifs...

... chargée de l'accueil téléphonique, de la gestion des aides et des prestations extra-légales d'action sanitaire et sociale.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au :

☎ 02 40 41 39 94
(prestations extra-légales)

ou par e-mail :
actionsociale.blf@msa44-85.msa.fr

ou consulter notre site Internet :
loire-atlantique-vendee.msa.fr

Votre MSA : un interlocuteur unique pour toute votre famille !

► Notre accueil

La MSA vous reçoit, uniquement sur rendez-vous, dans ses locaux de La Roche-sur-Yon et de Saint-Herblain, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

► D'autres points accueil, sur rendez-vous, sont à votre disposition :

❖ Antennes MSA

site 44 Ancenis
Blain
Châteaubriant
Machecoul-Saint-Même

site 85 Challans
La Châtaigneraie
Les Herbiers
Luçon

❖ Plus de 40 espaces France Services sont accessibles en Loire-Atlantique et en Vendée. Retrouvez les ici !



► Pour prendre rendez-vous

Pour obtenir une réponse personnalisée, demandez un rendez-vous via notre site Internet, ou par téléphone au 02 51 36 88 88.

Retrouvez tous les contacts de la MSA Loire-Atlantique - Vendée sur notre site Internet

loire-atlantique-vendee.msa.fr

MSA Loire-Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur
85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9
2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain
44957 NANTES Cedex 9
tél. 02 51 36 88 88
loire-atlantique-vendee.msa.fr



L'essentiel & plus encore



vous informer

Action sanitaire et sociale

Prestations 2026

MSA Loire-Atlantique - Vendée

loire-atlantique-vendee.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Famille - Enfance - Jeunes

❖ Aide aux vacances et aux loisirs

Aide financière aux familles ayant un QF ≤ à **1200 €**.
La participation est de **50 € à 90 €** par enfant selon le QF.

❖ Séjour scolaire

Les familles ayant un QF ≤ à **1200 €** recevront en septembre un accord de participation pour séjour scolaire.
L'aide est de **15 €** par jour et par enfant (un séjour par enfant et par année scolaire).

❖ Aide à domicile familles

Participation financière pour des heures d'intervention, selon les ressources, en cas de maladie, hospitalisation, maternité, séparation, décès, reprise d'emploi et formation professionnelle, famille nombreuse (ménage, garde d'enfants, aide aux devoirs...).

❖ Accompagnement de l'enfant handicapé en structure d'accueil ordinaire

Aide financière pour le coût d'une auxiliaire de vie accompagnant l'enfant handicapé en accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire, crèche etc.

❖ Aide à la garde d'enfant en horaires de travail atypiques

❖ Aide au permis de conduire

Aide aux jeunes de moins de 26 ans pour le passage d'un 1er permis auto ou moto. Montant de l'aide en fonction du QF (≤ 1200 €).

❖ Aide au 1^{er} et 2^{ème} départ en vacances

Accompagnement par l'association Vacances & Familles pour organiser le départ et aide financière sous condition de ressources.

❖ Accompagnement en cas de séparation

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 02 40 41 39 94 ou consulter l'ensemble des prestations dans le Règlement d'action sanitaire et sociale disponible en ligne sur loire-atlantique-vendee.msa.fr

Logement

❖ Prêt accession à la propriété

Prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ Prêt pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat

Prêt de **4 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût des travaux du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ Prêt amélioration des conditions de vie des personnes handicapées

Pour l'adaptation du logement, du véhicule ou aides techniques : prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

Tous ces prêts sont sans intérêt et soumis à condition de ressources (QF ≤ à 1 220 €).

Personnes âgées

Pour les personnes âgées qui vivent à domicile et titulaires d'un avantage « vieillesse » servi à titre principal par la MSA. (*prestations soumises à condition de ressources*).

❖ Panier de services, accompagnement à domicile

- Aide à domicile aux personnes âgées
- Aide à la télé-assistance
- Portage de repas
- Kit Prévention
- Répit à domicile
- Lien social

❖ Aide pour l'amélioration de l'habitat

Aide pour financer une partie des travaux liés à l'amélioration de l'habitat principal.

❖ Aide aux aidants - aide au répit « Bulle d'Air »

Pour permettre à l'aidant habituel de se libérer (aide aux frais d'hébergement temporaire, aux frais d'inscription à des animations spécialisées et aide aux séjours collectifs aidants-aidés).

Aides spécifiques

❖ Santé

→ Secours et aides financières Santé

- ▶ Examinés, après enquête sociale, en cas de difficultés financières temporaires à caractère familial.
- ▶ Pour compléter ou assouplir la législation en matière de santé : prise en charge d'appareillage, d'article non remboursable...

→ Prise en charge partielle d'heures d'aide à domicile en cas de longue maladie, d'hospitalisation d'au moins 2 jours ou fracture, pour les personnes non-retraitées, sans enfant à charge, couvertes en assurance maladie à la MSA et résidant dans les départements de Loire-Atlantique ou de Vendée (*sous conditions de ressources*).

→ Aide au remplacement des exploitants en arrêt de travail prolongé

Aide pour financer une partie du coût du remplacement sur l'exploitation.

→ Assistance à domicile en cas de maladie grave

Participation aux frais d'un garde-malade ou frais pendant une hospitalisation à domicile.

→ Aide à l'adhésion d'une mutuelle

Participation financière ponctuelle pour les personnes qui dépassent dans la limite de 10 % les plafonds de ressources de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

❖ Décès

→ Aide au remplacement suite au décès d'un exploitant

Aide pour financer une partie du coût du remplacement sur l'exploitation.

→ Aide suite à décès d'un actif agricole ou d'un enfant

Aide forfaitaire de 600 € sous condition d'affiliation à la MSA Loire-Atlantique - Vendée.

❖ Tous publics

→ Aide à l'équipement mobilier ou ménager

Prise en charge du coût de l'équipement en fonction du QF (≤ 1 200 €)
Montant maximum annuel de 500 € pour une première demande.